

Annexe B
(Feuille à conserver)

Code de vie

En tant que parent, prenez quelques instants pour réfléchir à nos engagements et à vos responsabilités dans le cadre du projet sportif dans lequel vos jeunes sont impliqués.

Nos engagements

Les intervenant(e)s, à savoir les athlètes, les entraîneur(e)s, les officiel(le)s et les organisateurs/trices doivent :

- agir dans le respect d'eux-mêmes; faire preuve de dignité, modestie, équité, justice, compétence, maturité, leadership; avoir une attitude positive, connaître les règles;
- agir dans le respect des autres : par leurs paroles, leurs attitudes, leurs comportements et leurs actions ;
- agir dans le respect de l'environnement (humain et physique) ;
- créer un climat de jeu amusant, sécuritaire, éducatif et propice à l'apprentissage ;
- respecter les aménagements et le matériel mis à leur disposition (par exemple, remettre aux personnes concernées, le plus rapidement possible, le matériel de ski de fond loué).

Votre code de vie

En tant que groupe de parents de jeunes athlètes, précisons les comportements que nous considérons acceptables, c'est-à-dire qui sont porteurs de respect envers les autres intervenants (e)s et qui favorisent un climat d'éducation et d'apprentissage. Ces comportements devraient être basés sur les valeurs identifiées plus haut et qui font partie de ce que nous considérons être « nos droits » :

- ne pas crier des consignes aux jeunes athlètes durant un cours ;
- ne pas courir après les jeunes athlètes durant un cours ou une rencontre ;
- créer une ambiance dynamique et respectueuse autour de nous ;
- accepter une erreur d'un(e) jeune athlète ou de l'officiel(le).